Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 022-212203855-20260430-DELIB28_2026-DE

COMMUNE DE LA VICOMTE-SUR-RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA VICOMTE-SUR-RANCE, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BROMBIN, Maire.

Etaient Présents : Mesdames & Messieurs BROMBIN Alain, BERTHELOT Vincent, LEBOUDEC Christine, HARDY Adriane, LEON-COUSIN Caroline, FRERE François, HACQUIN Jean-Pierre, GOUEDART Jordan, BECQUET Michel, FEBVRE Océane, ANÉLARD Patrick, CHAUVIN Sonia, Madame Gwénaelle LE BOUCHER

Absents excusés : Madame Cyriane PENHOAT a donné pouvoir à Mme Caroline LÉON-COUSIN, Monsieur Vincent PIEPLU a donné pouvoir à Madame Océane FEBVRE

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick ANÉLARD

Date de convocation : le vendredi 24 avril 2026

DÉLIBÉRATION N° 28/2026 – Création de la commission extra-municipale des affaires sociales et des solidarités.

Vu les dispositions de l'article L.2143-2 du CGCT qui prévoient la possibilité pour le Conseil Municipal de créer des comités consultatifs sur différents sujets d'intérêt communal,

Vu les termes de l'article L.2143-2 du CGCT, ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil Municipal, notamment des représentants des associations locales ou des habitants.

Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Chaque comité est présidé par un ou plusieurs membres du Conseil Municipal désignés par le maire.

Le comité désigné commission extra-municipale pourra faire des propositions qui seront soumises au vote des conseillers municipaux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal la création d'une commission extra-municipale sur les affaires sociales et les solidarités. Les objectifs de cette commission sont :

Il est proposé que cette commission soit composée de :

- 7 Citoyens habitants La Vicomté sur Rance : Yves et Patricia MORIN, Anne TEIL, Michel MENARD, Yves et Marie-Christine CALTANELLA, Karine JUIGNET

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 022-212203855-20260430-DELIB28_2026-DE

Sur le rapport de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de :

- CREER la commission extramunicipale « affaires sociales et solidarités »
- FIXER la composition comme présentée ci-dessus

FAIT ET DELIBERE A LA VICOMTE/RANCE, LES JOUR, MOIS & AN SUSDITS,

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Patrick ANÉLARD

LE MAIRE,
Alain BROMBIN

MAIRIE de LA VICOMTE-SUR-RANCE
22690 CÔTES D'ARMOR